

Jouez avec l'Orchestre « Académie d'orchestre » avec l'Orchestre national d'Île-de-France : Auditions instruments Mardi 4, mercredi 5 et jeudi 6 octobre 2022

Règlement de l'académie d'orchestre

Préambule

Le soutien à la jeune génération de musiciens et la découverte du métier de musicien d'orchestre sont des axes très forts de la politique d'actions éducatives et culturelles de l'Orchestre national d'Île-de-France. Afin de permettre aux élèves des conservatoires d'Île-de-France, de niveaux équivalents aux cycles spécialisés de jouer aux côtés de musiciens professionnels d'un orchestre symphonique permanent, de découvrir le métier de musicien d'orchestre, d'interpréter le grand répertoire symphonique, l'Orchestre national d'Île-de-France organise une académie d'orchestre annuelle intitulée « Jouez avec l'orchestre ! ». Ces apprentis musiciens seront sélectionnés sur dossier et sur audition.

Dispositions générales

Programme musical de l'édition 2022-2023

Gustav Mahler – *1^{ère} symphonie*

Direction : Georg Köhler
Chef assistant de l'Orchestre national d'Île-de-France

Profil des candidats

L'académie d'orchestre est ouverte à tous les élèves de conservatoires d'Île de France étant inscrit en 3^{ème} cycle, cycle spécialisé ou équivalent à la rentrée 2022-2023.

Conditions d'inscriptions et de participation à l'académie

Pour participer à l'académie d'orchestre, le candidat devra envoyer, entre le lundi 13 juin 2022 et le lundi 26 septembre 2022, la fiche d'inscription dûment remplie par mail ou par courrier postal à l'attention de :

Violaine Daly-de Souqual –
Orchestre national d'Île-de-France, service action éducative et culturelle
19, rue des Écoles 94140 Alfortville
violaine.desouqual@orchestre-ile.com

Date de réception et cachet de la poste faisant foi.

La fiche de demande d'inscription est téléchargeable sur le site de l'Orchestre national d'Île-de-France : www.orchestre-ile.com, rubrique « concours ».

Les candidats seront avertis par mail de la bonne réception de leur candidature.
L'inscription définitive vaut pour acceptation des conditions définies par ce règlement.

Procédure de sélection

Les candidats seront sélectionnés sur dossier puis sur audition.

Les auditions se dérouleront à la Maison de l'Orchestre national d'Île-de-France - 19, rue des Écoles à Alfortville (94140) entre le mardi 4 et le jeudi 6 octobre 2022 inclus.

Une convocation avec le jour et l'horaire de passage sera adressée aux candidats durant la semaine du 26 septembre 2022, à l'issue de la clôture des inscriptions.

Les instruments auditionnés sont : violons, altos, violoncelles, contrebasses, flûtes, hautbois, clarinettes, bassons et contrebasson, cor, trompette, trombone, harpe, percussions/ timbales.

Postes à pourvoir :

Tuttistes : Violons I et II, Altos, violoncelles et contrebasses

2nde flûte, 3^{ème} flûte, Piccolo

2nd hautbois et 4^{ème} hautbois

2nde clarinette, petite clarinette et clarinette basse

2nd Basson et contrebasson

5 ou 6 cors

4 trompettes

2 trombones et trombone basse

Harpe

1 timbalier et 2 percussions

Nomenclature totale :

16.14.12.10.8/4(P).3+CA.2+PC+CB.2+CF/7.5.4.1/2T.3 Perc.harpe

Pour valider leur participation à l'académie les candidats devront impérativement se rendre disponibles aux dates ci-dessous :

4, 5 ou 6 octobre 2022 : auditions

25 ou 27 octobre 2022 : partielle par instrument

19 ou 20 novembre 2022 : partielle par instrument

10 ou 11 décembre 2022 : partielle par instrument

21 ou 22 janvier 2023, partielle par famille instrumentale : tuteur et étudiants avec Chef d'orchestre

Du 14 au 18 février 2023 : répétitions, générale et concert avec l'ensemble des musiciens professionnels et le chef d'orchestre.

La demande d'inscription au concours implique de la part du candidat l'acceptation sans réserve du présent règlement et la présence impérative à l'ensemble des répétitions indiquées ci-dessus.

Cette condition est impérative et suspensive.

Le candidat doit attester sur l'honneur avoir pris connaissance de la législation et de la réglementation applicables aux artistes du spectacle en matière de présomption de salariat (articles L.7121-2 et suivants du code du travail) et en matière de participation en tant qu'artiste amateur à un spectacle organisé dans un cadre lucratif (article 32-III de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016) ;

être artiste amateur, c'est-à-dire pratiquer à titre non professionnel l'activité de _____ [instrument pratiqué] donc n'en tirer aucune rémunération ;

avoir participé à moins de onze représentations de spectacle(s) professionnel(s) au cours de la période des douze mois, expirant le *18 février 2023*;

participer librement à *Jouez avec l'Orchestre « Académie d'orchestre »* organisée par l'Orchestre national d'Île-de-France, dont la représentation aura lieu le *18 février 2023* ;

s'engager à prévenir immédiatement l'Orchestre national d'Île-de-France de tout changement concernant ma situation au cours de ce projet.

Cette condition est impérative et suspensive.

Déroulé de l'épreuve

Les candidats présenteront au jury **les traits d'orchestre** sélectionnés par les solistes de l'Orchestre national d'Île-de-France. Ils seront à disposition des candidats à leur demande par mail : violaine.desouqual@orchestre-ile.com dès le 13 juin 2022.

Résultats

Les résultats seront mis en ligne sur le site de l'Orchestre à l'issue des auditions, dans la semaine du 10 octobre 2022.

Les candidats admis seront informés par mail des détails du projet.

En cas de réussite aux auditions, les candidats seront encadrés par Violaine Daly-de Souqual qui sera leur interlocutrice privilégiée pour tous les aspects organisationnels de l'académie, et devront s'engager à se conformer à ces instructions.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Violaine Daly-de Souqual
Orchestre national d'Île-de-France
Service action éducative et culturelle
19, rue des Écoles 94140 Alfortville

Tél : +33 (0) 1 41 79 02 49 / Mobile : +33 (0) 6 84 17 55 17
violaine.desouqual@orchestre-ile.com